DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE PLOUEGAT MOYSAN

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212901839-20260320-DEL20260018-DE

Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026 à 18 heures 00
Délibération N° 2026-0018

L'an deux mil-vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur Girotto François, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Adam Phlippe, Maire.

Présents :	ADAM Philippe, BASINKO REGINENSI Alice, BRETON Joseph, BRIERRE Sandrine, CLOAREC Mickaël, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, LE GALL Jean-François, MELL Noëmie, MELL Yvan, MORE Virgile, OMNES Emilie, SANTIER Julie.
Absents :	
Procurations	PICHON Nathalie donne procuration à LE GALL Jean-François.
Afférents au conseil municipal :	15
Nombre de conseillers en exercice :	tous les conseillers en exercice
Présents :	14 votants et 1 procuration
Date de convocation :	16 mars 2026
Secrétaire de séance :	OMNES Emilie

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que le Conseil municipal compte 15 membres,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

Le Secrétaire de séance,
Emilie OMNES

Le Maire,
Philippe ADAM

MAIRIE DE PLOUEGAT-MOYSAN 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.